

# **CARTHAGE CEMENT**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 172 134 413 DT**

**Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,**

**Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.**

**Mat. Fisc. 1072172 AAM 000**

## **Convocation**

Conformément à l'article 26 - 4<sup>ème</sup> paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 12 Juillet 2016 à 11 h 00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (I.A.C.E) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015 ;
11. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2015 ;
12. Renouvellement du mandat de l'administrateur Mr Kais JEMAIA représentant de l'ETAT TUNISIEN ;
13. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
14. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

**Le Président du Conseil d'Administration**

# إسمنت قرطاج

شركة خفية الاسم رأسمالها 172 134 413 د

المدرج أ من المبنى الواقع أمام سفارة الولايات المتحدة الأمريكية، مقسم ح ق ج 1-4-3

حدائق البحيرة، ضفاف البحيرة 2 1053 تونس

المعرف الجبائي : 1072172 AAM 000

## استدعاء

عملا بأحكام الفقرة الرابعة من الفصل 26 من القانون الأساسي للشركة فإن كافة المساهمين في شركة إسمنت قرطاج مدعوون للحضور في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 12 جويلية 2016 على الساعة الحادية عشر صباحا بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات (I.A.C.E)، للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 . المصادقة على إجراءات وأجال الاستدعاء للجلسة العامة العادية؛
- 2 . تلاوة تقرير نشاط الشركة لسنة 2015؛
- 3 . تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات الخاص بالقوائم المالية لسنة 2015؛
- 4 . تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بالإتفاقات المبرمة في إطار الفصلين 200 وما بعده و 475 من مجلة الشركات التجارية؛
- 5 . المصادقة على الإتفاقات المبرمة في إطار الفصلين 200 وما بعده و 475 من مجلة الشركات التجارية؛
- 6 . المصادقة على تقرير النشاط والقوائم المالية لسنة 2015؛
- 7 . تخصيص النتائج؛
- 8 . تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة؛
- 9 . المصادقة على قبول عضو بمجلس الإدارة ؛
- 10 . تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة لسنة 2015؛
- 11 . تحديد منحة أعضاء لجنة التدقيق لسنة 2015؛
- 12 . تجديد نيابة السيد قيس جمعية عضو مجلس الإدارة ممثل الدولة التونسية؛
- 13 . تجديد مهام مراقب الحسابات؛
- 14 . منح سلط للقيام بالإجراءات القانونية.

رئيس مجلس الإدارة

## **Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire**

### **PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à .....

### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2015 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à .....

### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales**

L'assemblée générale ordinaire donne actes au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à .....

### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015**

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes après modification comptable de **-46 587 071DT** ainsi qu'une modification comptable affectant le résultat de l'exercice clos le 31/12/2015 de **-5 658 792 DT** et une modification comptable affectant l'exercice clos le 31/12/2014 de **-8 937 972 DT**.

Cette résolution a été adoptée à .....

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

**ETAT D'AFFECTION DU RESULTAT 2015**

Résultats reportés antérieurs	-18 582 087
Amortissements différés	-67 976 950
Résultat de l'exercice	-46 587 071
modification comptable	-5 658 792
<b>Total à affecter (perte)</b>	<b>-138 804 900</b>
résultats reportés	-25 268 762
Amortissements différés	-113 536 138
<b>Total affecté (perte)</b>	<b>-138 804 900</b>

Cette résolution a été adoptée à .....

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution a été adoptée à .....

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015**

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2015 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à .....

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2015**

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2015 à 500 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 2 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à .....

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un administrateur**

Constatant la démission de Mr Radhi MEDDEB de ses fonctions d'administrateur président du conseil d'administration et la cooptation de Mr Abdelkader ZGOULLI par le conseil d'administration du 02/03/2016 en tant qu'administrateur, en remplacement de Mr Radhi MEDDEB, pour le reste de son mandat qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2016, l'assemblée générale ordinaire décide de ratifier cette cooptation.

Cette résolution a été adoptée à .....

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant de l'ETAT TUNISIEN**

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mr Kais JEMAIA est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2018.

Cette résolution a été adoptée à .....

**11<sup>ème</sup> RESOLUTION : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes**

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au comptes MTBF- PWC est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2018

**12<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à .....